

**COOP EDUC FORMATION** 29 Rue Bernard Labrosse

26140 Anneyron 06 86 410 411

## 1. Présentation, champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente – CGV - s'appliquent de plein droit au client nommé le Client, pour les formations réalisées par la SAS COOP EDUC FORMATION au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 29 Rue Bernard Labrosse 26140 ANNEYRON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans-sur-Isère sous le numéro 978629285, ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR 22978629285.

COOP EDUC FORMATION est un centre de formation professionnelle : il s'adresse à des clients professionnels (personne morale) et à des clients particuliers (personne physique finançant la formation à titre individuel), ci-dessous nommés le Client.

Une convention ou un contrat et/ou un devis est établi par COOP EDUC FORMATION et constitue les Conditions Particulières. La vente de la Formation est réputée conclue à la date d'acceptation/signature des Conditions Particulières par le Client.

Tout achat de Formation implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV ainsi qu'au Règlement Intérieur qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui figurent dans les Conditions Particulières.

Le client se porte fort du respect des présentes conditions par lui-même et/ou par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents ci-après nommés Participant.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de COOP EDUC FORMATION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

Les CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion des Conditions Particulières.

#### 2. Réalisation de la formation

Les Formations peuvent avoir lieu en présentiel et/ou en distanciel, en formation ouverte à distance - FOAD, en mixte.

Toutes nos formations sont dispensées en français sauf mention contraire dans le programme.

Inscription à partir du catalogue de formation: toute inscription doit faire l'objet d'une commande écrite. À chacune de ses commandes, COOP EDUC FORMATION adresse au Client une convention de formation, établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail, ou un contrat de formation pour formaliser les termes de la Prestation commandée et ce, généralement sous un délai de 2 à 3 jours ouvrés après la prise en compte de la demande d'inscription. En complément des informations de facturation, Le Client, mentionne pour chaque Participant ses nom, prénom, adresse e-mail professionnelle.

# Pour les Formations adaptées aux besoins et attentes du Client :

Une demande précisant le(s) besoin(s) en formation est adressée par le Client. Cette demande fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière. La réception par COOP EDUC FORMATION d'un devis mentionnant "bon pour accord et exécution du devis » signé pour cette proposition par le Client vaut acceptation des éléments le constituant, y compris les présentes CGV, et formalise la commande, qui devient alors ferme et définitive. En complément des informations de facturation Le Client, mentionne pour chaque Participant ses nom, prénom, adresse e-mail professionnelle.

L'adaptation des formations aux situations de handicap est possible, avec l'anticipation de la transmission d'informations par le client ou le Participant. Pour plus d'informations, consultez notre Politique d'accessibilité présente sur le site COOP EDUC FORMATION.

**Pré requis**: COOP EDUC FORMATION spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation inter-entreprises satisfait les prérequis spécifiés par COOP EDUC FORMATION qui ne peut en conséquence, être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des Participants.

Si pour des causes de force majeure ou de restrictions règlementaires sanitaires, il est impossible de dispenser la formation en présentiel et si l'objet et le contenu de la formation le permettent, cette dernière sera dispensée à distance.

COOP EDUC FORMATION se réserve le droit de transformer une session présentielle en classe à distance et réciproquement, si les conditions l'exigent, tout en préservant la nature de la Prestation (objectifs pédagogiques, programme de cours, durée et horaires, ...) et en garantissant le même niveau de qualité.

Un nombre maximum de Participants est défini pour garantir le meilleur niveau de qualité pour la formation. Lorsque ce seuil est atteint, les nouvelles demandes d'inscriptions cessent d'être acceptées pour la session concernée.

Dans le cas de la formation à distance, COOP EDUC FORMATION transmettra les codes d'accès à une plateforme dont le Client



COOP EDUC FORMATION

29 Rue Bernard Labrosse 26140 Anneyron 06 86 410 411

sera tenu de respecter les CGU. Le Client s'assurera à l'avance d'avoir les prérequis nécessaires au bon fonctionnement technique et à l'utilisation de la plateforme. Il ne pourra pas se prévaloir par la suite d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès. Les identifiants, code d'accès et mot de passe transmis au Client sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles placées sous sa responsabilité exclusive. En conséquence, elles ne peuvent être ni cédées, revendues ou partagées. Le Client se porte garant de l'exécution de la clause précédente par tout utilisateur et par ses salariés, sous- traitant et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive. Le Client informera COOP EDUC FORMATION en cas de perte, vol ou partage frauduleux des informations d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, COOP EDUC FORMATION se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Modifications ponctuelles du contenu des modules au cours d'une session en cours : Dans un objectif d'amélioration continue, COOP EDUC FORMATION se réserve le droit, au cours d'une session de formation en cours, d'apporter des modifications ponctuelles en fonction des remarques des apprenants et/ou de l'actualité.

Évolution des offres: Dans le cadre de l'évolution de son catalogue, COOP EDUC FORMATION se réserve le droit de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s), tant dans leur organisation générale que dans leur nature et leur contenu, sans que ces évolutions ouvrent droit à indemnité au profit du Client.

#### Réclamation

Dans un objectif d'amélioration continue des formations dispensées, tout Client ou tout Participant peut faire part des difficultés rencontrées, des aléas survenus au cours de la prestation de formation en répondant au questionnaire d'évaluation accessible à l'issue de chaque formation. Il est également possible de formuler une réclamation motivée par écrit à partir du site COOP EDUC FORMATION et de l'extranet Participant.

## 3. Conditions financières

La prestation de formation professionnelle continue est nette de taxes. Les prix sont forfaitaires, ils comprennent la formation, l'accompagnement pédagogique, administratif et technique, ainsi que les supports pédagogiques. Le Client est tenu par une obligation de paiement dont les conditions sont déterminées dans les Conditions Particulières.

Sauf dispositions contractuelles particulières mentionnées explicitement dans la convention ou le contrat de formation, le règlement de la formation est à effectuer à réception de la facture et dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de facturation, comptant et sans escompte, à l'ordre de COOP EDUC FORMATION

- soit par chèque, dans ce cas le numéro de facture sera apposé au dos du chèque,
- soit par virement, dans ce cas le numéro de facture devra apparaître en objet du virement.

# En cas de retard de règlement

En cas de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé sur la facture adressée, des pénalités de retard, calculées selon un taux arrêté dans les Conditions Particulières, et appliquées au montant du prix des Prestations, seront acquises automatiquement et de plein droit, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable.

A défaut de stipulations dans les Conditions Particulières, pour les clients professionnels, des pénalités de retard calculées conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € seront dues.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que COOP EDUC FORMATION serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre, COOP EDUC FORMATION se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement, de suspendre ou d'annuler l'exécution de sa mission et obligations, et entre autre d'exclure Le Participant.

## En cas d'absence de règlement

COOP EDUC FORMATION utilisera toutes les voies de droit pour obtenir le paiement des factures émises. Les poursuites pourront entraîner des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

COOP EDUC FORMATION se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'au règlement complet des factures. COOP EDUC FORMATION pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une



COOP EDUC FORMATION

29 Rue Bernard Labrosse 26140 Anneyron 06 86 410 411

quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

## 4. Conditions de financement

# 4.1 Pour une formation financée intégralement par un Client particulier (personne physique à titre individuel)

Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés à compter de la signature du contrat. L'exercice du droit de rétractation se fait par écrit, conformément à l'article L6353-5 du code du travail. Aucune somme ne sera exigée avant l'expiration de ce délai. Le Client peut utiliser, s'il le souhaite, le modèle de formulaire de rétractation présent sur le site de COOP EDUC formation.

Les frais pédagogiques seront réglés soit à l'issue de la formation ou selon un paiement échelonné tout au long de la formation dont les conditions sont précisées dans le contrat de formation. L'envoi des certificat et attestation de formation aura lieu à réception du règlement complet de la formation.

# 4.2 Pour une formation financée via le CPF - Compte Personnel de Formation.

Il appartient au client d'effectuer préalablement la demande éventuelle de prise en charge financière de la formation auprès du site moncompteformation.gouv.fr (Caisse des Dépôts et Consignations, CDC)

L'exercice du droit de rétractation se fait, par l'intermédiaire du site www.moncompteformation.gouv.fr

Si le client finance la formation par le dispositif du CPF et ce quelle que soit la nature de l'abondement complémentaire le cas échéant, ce sont les conditions générales d'utilisation du site moncompteformation.gouv.fr qui s'appliquent et se substituent aux présentes conditions générales de vente.

# 4.3 Pour une formation financée par l'employeur sur ses fonds propres

La forme de la contractualisation (devis et/ou convention) entre COOPEDUC FORMATION et l'employeur est laissée par le législateur au libre choix des parties. Une convention de formation sera proposée.

## 4.4 Pour une formation financée par un ou des financeurs de la formation professionnelle

Lorsque l'action de formation est financée sur les contributions mutualisées — Opérateurs de compétences (OPCO), Fonds d'Assurance Formation (FAF) de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales — ou sur fonds publics (État, Régions, Pôle emploi, Agefiph, etc. (ci-après nommé L'Organisme), elle peut être contractualisée par une convention tripartite de formation conforme à l'article. D.6353-1 du Code du travail. Un bon de commande approuvé ou un devis approuvé peut valoir convention de formation dans le cas des actions de formation mentionnées au 1°) de l'article L.6313-1 du Code du travail, sous réserve qu'il comporte les mêmes mentions obligatoires que celles devant figurer dans la convention de formation (art. L.6353- 1 de la loi du 5 septembre 2018 et D.6353-1 du Code du travail).

# Il appartient au Client:

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement lors de sa demande en indiquant les coordonnées complètes de L'Organisme ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de début de la formation ;
- De signer et retourner l'exemplaire de la convention ou du contrat sur lequel l'accord de prise en charge figure
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par L'Organisme.

En cas de non prise en charge, COOP EDUC FORMATION facturera l'intégralité du coût de la formation au Client.

En cas de prise en charge partielle, COOP EDUC FORMATION facturera au Client la différence entre le coût de la formation et le montant pris en charge par L'Organisme.

COOP EDUC FORMATION se réserve la possibilité de facturer au Client la totalité des frais de formation indiqués aux Conditions Particulières éventuellement majoré de pénalités de retard dans les cas suivants :

- si l'accord de prise en charge de L'Organisme ne parvient pas à COOP EDUC FORMATION avant le commencement de la formation,
- si la prise en charge n'était pas ou partiellement pas accordée,
- en cas de non-règlement par l'OPCO, quelle qu'en soit la cause.



COOP EDUC FORMATION

29 Rue Bernard Labrosse 26140 Anneyron 06 86 410 411

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée en fonction des conditions de règlement fixées, avec les attestations de présence, au Client et/ou à L'Organisme financeur de la formation.

Une non-réalisation ou une réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à COOP EDUC FORMATION ou à son Client, ne donnera lieu, **au titre de la formation professionnelle**, qu'à facturation des sommes correspondant à la réalisation effective de la prestation. Les indemnités et frais ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

## 5. Conditions d'annulation

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord avec le Client et de façon ferme.

# 5.1 Modification, report ou Annulation par COOP EDUC FORMATION

De manière exceptionnelle, COOP EDUC FORMATION se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique, ainsi que de modifier les plannings initiaux, avec maintien du volume horaire de formation global prévu par le contrat ou la convention.

COOP EDUC FORMATION se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. COOP EDUC FORMATION prend contact avec le Client pour proposer une solution alternative : nouvelles dates ou nouveau lieu de formation, autres formations ayant un objectif pédagogique similaire ou autres modalités pédagogiques.

Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés par le Client ne pourront pas être remboursés.

COOP EDUC FORMATION peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil. La convention ou le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait COOP EDUC FORMATION, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

Dans le cas où l'annulation serait du fait de COOP EDUC FORMATION, le coût de la formation ne serait pas dû. En application de l'article L6354-1 du code du travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, du fait de COOP EDUC FORMATION, ce dernier remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait.

## 5.2 Conditions d'Annulation du fait du client

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue, le client est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Le client fait part de son souhait de résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception adressée à COOP EDUC FORMATION. La lettre expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier la situation de force majeure alléguée. En cas de force majeure dûment reconnue, la résiliation prend effet à la date de réception de la lettre. Dans ce cas, seul le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation.

En dehors de la période pour l'exercice du droit de rétractation pour un Client particulier (personne physique finançant la formation à titre individuel), si le client demande l'annulation de la formation, pour un motif autre que le cas de force majeure, les conditions suivantes s'appliquent :

- La demande d'annulation est communiquée par écrit par lettre recommandée avec avis de réception, quinze (15) jours calendaires ou moins avant le début de la prestation : 100% du montant de la formation est immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- La demande d'annulation est communiquée par écrit entre 16 et 30 jours calendaires avant le début de la prestation : 70% du montant de la formation est immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.



COOP EDUC FORMATION

29 Rue Bernard Labrosse 26140 Anneyron 06 86 410 411

• La demande d'annulation est communiquée par écrit à une date supérieure à 31 jours calendaires avant le début de la prestation : 50% du montant de la formation est immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

# 6. Conditions en cas de participation partielle (absence, retard, abandon) au cours de la formation

En cas de force majeure dûment reconnue : le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation.

En cas de motif impérieux et légitime: pour raisons de santé justifiées par un certificat médical ou un arrêt de travail, décès d'un membre de la famille proche, violences conjugales, perte de l'agrément professionnel, le Client fait part de son souhait de résilier le contrat par écrit. Il expose le motif de résiliation et procure tout justificatif permettant d'apprécier le caractère impérieux et légitime du motif avancé. Si le motif impérieux et légitime est dûment reconnu par COOP EDUC FORMATION, la résiliation prend effet à la date de réception de la demande écrite, le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation.

**Pour tout autre motif, le prix de toute formation commencée est dû en totalité**, le Client devra s'acquitter au bénéfice de COOP EDUC FORMATION du montant total de la formation.

# 7. Conditions pour le remplacement d'un Participant

Le Client peut demander à COOP EDUC FORMATION le remplacement d'un Participant. Cette demande de remplacement peut parvenir par écrit jusqu'à 48h ouvrées avant le début de la formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Un Participant remplaçant pourra être accepté sans frais sous réserve de l'accord préalable de COOP EDUC FORMATION. Il incombe alors au Client de vérifier l'adéquation du profil du Participant, le respect des prérequis et l'adéquation de ses objectifs pédagogiques avec ceux définis dans le programme de la formation.

# 8. Conditions pour une hausse du nombre de Participants prévus

Pour préserver la qualité de la formation, le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de Participants prévu dans la commande adressée. Toutefois, un ou plusieurs Participants supplémentaires pourront être acceptés, sous réserve de l'accord préalable de COOP EDUC FORMATION et d'une régularisation du montant à facturer pour la Prestation. Cette demande peut parvenir par écrit jusqu'à 72h ouvrées avant le début de la formation et comporter les noms et coordonnées des nouveaux participants. Il incombe alors au Client de vérifier l'adéquation du profil du Participant, le respect des prérequis et l'adéquation de ses objectifs pédagogiques avec ceux définis dans le programme de la formation.

# 9. Cadre déontologique, confidentialité et propriété intellectuelle

COOP EDUC FORMATION garantit la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de ses prestations et s'engage à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés, à respecter son devoir de neutralité quant à des sollicitations d'avis ou de demandes d'informations concernant le Client.

COOP EDUC FORMATION détient seul les droits intellectuels afférents aux formations dispensées ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeurent sa propriété exclusive. Le Client, comme Le Participant, ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de COOP EDUC FORMATION que pour les fins stipulées à la commande. Le Client, en son nom et celui de ses collaborateurs ou Participants, s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations, ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de COOP EDUC FORMATION. Au surplus, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes. Le non-respect de la présente clause constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

## 10. Responsabilités

COOP EDUC FORMATION est tenu à une obligation de moyens, et assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations individuelles.



COOP EDUC FORMATION

29 Rue Bernard Labrosse 26140 Anneyron 06 86 410 411

En vertu de l'article L6352-3 du Code du travail, les Participants prendront connaissance du Règlement Intérieur de COOP EDUC FORMATION et s'y conformeront.

COOP EDUC FORMATION s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre un accès à la plateforme en ligne. La responsabilité de COOP EDUC FORMATION ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique, mauvais usage du matériel ou de la plateforme ou toute autre cause étrangère à COOP EDUC FORMATION. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne à laquelle le Client aura fourni des accès.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de COOP EDUC FORMATION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de COOP EDUC FORMATION est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de COOP EDUC FORMATION ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), hacking, ransomware, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation, et en cas de force majeure.

## 11. Assurance

Le Client et selon le cas le Participant, est tenu de s'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Ils s'obligent à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile.

COOP EDUC FORMATION déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation d'actions de formation auprès de : BPCE IARD : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 9. Assurance professionnelle multirisques N° 126 128 734 T001.

#### 12. Communication

Sauf avis contraire, Le Client accepte d'être cité par COOP EDUC FORMATION comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de COOP EDUC FORMATION. A cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessous, COOP EDUC FORMATION peut mentionner le nom du client, son logo, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, et notamment sur son site internet, les réseaux sociaux et/ou sur ses catalogues, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. L'utilisation ainsi consentie n'ouvre droit à aucune rémunération.

# 13. Protection et accès aux données personnelles

COOP EDUC FORMATION déclare respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données personnelles, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation, et toutes informations collectées ultérieurement, sont utilisées par COOP EDUC FORMATION uniquement dans le cadre de la mise-en-œuvre des services offerts, du cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la formation et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation. Elles sont conservées par COOP EDUC FORMATION pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque Participant inscrit par ses soins à une formation que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services.

Chaque Client inscrit à titre individuel est informé par COOP EDUC FORMATION que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Participants sont des données accessibles à ses services.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et en application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le client comme le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi



COOP EDUC FORMATION

29 Rue Bernard Labrosse 26140 Anneyron 06 86 410 411

qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courriel : <a href="mailto:contact.coopeduc@gmail.com">contact.coopeduc@gmail.com</a>

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de protection des données présente sur le site COOP EDUC.

#### 14. Renonciation

Le fait pour COOP EDUC FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## 15. Force majeure

COOP EDUC FORMATION ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses quelconque obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et plus particulièrement en cas de maladie ou accident d'un formateur, grève, conflit sociaux internes ou externes à COOP EDUC FORMATION, panne informatique majeure et tout autre évènement échappant au contrôle de COOP EDUC FORMATION.

## 16. Droit applicable - Résolution des Litiges

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent entre COOP EDUC FORMATION et le Client sont soumises au droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation et notamment en les soumettant à la médiation de la consommation. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Romans.

A Anneyron, le 05/03/2024

Pour COOP EDUC FORMATION, Chantal GUERIN, présidente,

29 Rue B. Labrosse 26140 ANNEYRON 06 86 410 411 Siret 978 629 285 00013 OF ARA 84 260 36 85 26